



<b>Terme</b>	<b>Définition</b>
<b>TENUE DE COMPTE</b>	Le prestataire de compte gère le compte en euros utilisé par le client.
<b>FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT</b>	Le prestataire de compte fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est prélevé directement et intégralement sur le compte du client.
<b>FOURNITURE D'UNE CARTE DE CRÉDIT</b>	Le prestataire de compte fournit une carte de paiement liée au compte de paiement du client. Le montant total correspondant aux opérations effectuées à l'aide de cette carte au cours d'une période convenue est prélevé intégralement ou partiellement sur le compte de paiement du client à une date convenue. Un contrat de crédit entre le prestataire et le client détermine si des intérêts seront facturés au client au titre du montant emprunté lorsqu'il s'agit d'une carte de crédit avec crédit renouvelable.
<b>FOURNITURE D'UNE CARTE PREPAID</b>	Le prestataire de compte fournit une carte de paiement liée au compte de paiement du client et qui permet de stocker de la monnaie électronique. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est prélevé directement et intégralement du montant chargé sur la carte prepaid du client.
<b>RETRAIT D'ESPÈCES EN EUROS</b>	Le client retire des espèces à partir de son compte en euros.
<b>RETRAIT D'ESPÈCES DANS UNE AUTRE DEVISE</b>	Le client retire des espèces à partir de son compte dans une autre devise que l'euro.
<b>VIREMENT EN EUROS</b>	Le prestataire de compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, en euros dans la zone SEPA.
<b>ORDRE PERMANENT</b>	Le prestataire de compte effectue, sur instruction du client, des virements réguliers, d'un montant fixe, du compte du client vers un autre compte.

<b>DOMICILIATION</b>	Le client autorise quelqu'un d'autre (le bénéficiaire) à donner instruction au prestataire de compte de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Le prestataire de compte vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenue(s) entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier.
<b>FACILITÉ DE DÉCOUVERT</b>	Le prestataire de compte et le client conviennent à l'avance que le client peut aller en négatif lorsqu'il n'y a plus de liquidités sur le compte. Le contrat définit le montant maximal susceptible d'être emprunté et précise si des frais et des intérêts seront facturés au client.
<b>ASSURANCE-COMPTE</b>	Le prestataire de compte offre une assurance liée au compte du client.
<b>EXTRAITS DE COMPTE</b>	Le prestataire de compte fournit une information sur le solde et les transactions du compte du client.

<https://www.wikifin.be/fr/outils-pratiques/calculateurs/comparateur-de-comptes-vue>